



Projet éolien de Marchavennes

Forum d'information – Compte-rendu

Salle des fêtes de Grougis

Mercredi 31 mai 2023

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Les prochaines étapes.....	13
5. Contacts.....	14

1. Introduction

Depuis l'été 2020, la société NOTUS Energy étudie la possibilité de développer un **parc éolien sur les communes de Grougis et de Petit-Verly**.

Les deux conseils municipaux de Grougis et de Petit-Verly ont donné leur accord pour lancer ce projet. Le conseil municipal de Petit-Verly a délibéré à l'été 2020 et celui de Grougis à l'été 2021. Les études réglementaires ayant débuté en 2021 ont permis au dossier du projet d'être déposé en préfecture en mai 2023.

Une démarche de concertation a accompagné les études de développement du projet éolien, en contribuant notamment à l'émergence d'idées et projets dans le cadre des mesures d'accompagnement.

Suite à la finalisation du projet et à l'heure de son dépôt auprès des autorités compétences, un Forum d'information a été organisé le 31 mai 2023, dans la Salle des Fêtes de Grougis.

Les **objectifs de ce forum d'information** étaient :

- De partager les dernières évolutions du projet,
- De revenir sur la démarche de concertation,
- De répondre aux questions des participants sur le projet et l'éolien en général.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés, la synthèse des échanges comprenant les questions et les remarques des participants avec les réponses apportées par le développeur NOTUS Energy et l'agence Demopolis Concertation. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Ce forum d'information a rassemblé 17 participants des communes de Grougis et de Petit-Verly, dont leurs élus :

Commune de Grougis :

- DUMUR Yves, Maire de Grougis

Commune de Petit-Verly :

- DRUAUX Pascal, Maire de Petit-Verly

Les équipes de NOTUS Energy et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains :

NOTUS Energy :

- BECKER Samuel, Chef de projet
- OLIVES Logan, Responsable relations territoriales

Demopolis Concertation :

- GONZALEZ Mathilde, Consultante
- COPPENS Ilona, Consultante

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion d'échanger sur les avancements et évolutions du projet éolien de Marchavennes suite à sa finalisation et au dépôt de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture.

Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges et les avons organisées par thématique.

3.1 Les évolutions du projet éolien

La trame d'implantation des éoliennes a évolué et leur nombre a été revu à la baisse. Ci-dessous leur nouvelle **implantation** :



Alors que le dossier vient d'être déposé en préfecture, ce forum d'information a été l'occasion de revenir sur le **calendrier du projet** :



Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de la thématique de la trame d'implantation :

Question d'un participant : « Qui produit les photomontages ? »

Réponse de NOTUS Energy : Les photomontages sont produits par un bureau d'étude indépendant.

Question d'un participant : « Un des chemins pour accéder aux éoliennes n'apparaît plus. Ils ont l'air d'avoir été déplacés. Pourquoi ? »

Réponse de NOTUS Energy : La nouvelle implantation des éoliennes et la réduction de leur nombre a également eu pour conséquence le déplacement des chemins pour y accéder. De fait, certains ont été déplacés ou supprimés.

Question d'un participant : « J'ai le sentiment que le projet prend du temps. Pourquoi est-il aussi long à se débloquer ? »

Réponse de NOTUS Energy : Tout d'abord, nos discussions avec la société VDN (Vent du Nord), qui mène également un projet éolien sur une zone proche de notre projet, ont ralenti nos avancées. Ensuite, il y a un ensemble de démarches administratives à respecter que sont le dépôt de dossier en préfecture, la phase d'instruction, la phase d'enquête publique et enfin la décision préfectorale sur la faisabilité du projet. Seulement à partir de là, nous pourrons démarrer le chantier et la construction des éoliennes. Pour le moment, nous venons de déposer le dossier en préfecture et préparons la phase d'enquête publique à venir.

Remarque d'un participant : « Je verrai les éoliennes de chez moi. C'est une catastrophe. Je suppose qu'il est trop tard pour les déplacer. »

Question d'un participant : « Vous avez prévu un projet d'extension pour 2024. Combien d'éoliennes sont prévues en plus ? »

Réponse de NOTUS Energy : Le nombre exact d'éoliennes n'est pas fixé. Au début du projet, nous avons prévu 10 éoliennes. D'autres entreprises ont un projet éolien dans le secteur et nous cherchons donc à trouver un accord avec ces entreprises pour développer la suite du parc.

Question d'un participant : « De quel côté les éoliennes vont-elles arriver ? »

Réponse de NOTUS Energy : Les éoliennes vont être acheminées par l'ouest, du côté de Grougis.

Question d'un participant : « Faudra-t-il couper des arbres au niveau du cimetière pour faire passer les éoliennes ? »

Réponse de NOTUS Energy : Le transport des éoliennes a été étudié avec pour objectif d'optimiser le passage et donc éviter de couper les arbres.

Question d'un participant : « Pourquoi les éoliennes sont-elles situées au sud ? »

Réponse de NOTUS Energy : La disposition des éoliennes est telle qu'elle respecte des enjeux environnementaux importants, nous avons donc décidé d'éviter la zone centrale de la zone d'études.

3.2 L'éolien en général

Les citoyens et élus présents lors du forum d'information se sont également intéressés plus globalement aux **énergies renouvelables, à l'éolien en général** et aux enjeux qui l'entourent.

Question d'un participant : « Combien coûte une éolienne et à partir de quand est-elle rentable économiquement pour l'entreprise ? »

Réponse de NOTUS Energy : Il est important de noter que le coût moyen d'une éolienne peut varier en fonction de sa taille, de sa capacité de production, de la technologie utilisée et des coûts spécifiques à chaque projet. Pour vous donner une estimation générale, le prix d'une éolienne terrestre peut varier entre 1 et 5 millions d'euros. Le temps de retour d'investissement de cette éolienne dépend également de plusieurs facteurs (prix de l'électricité, coût d'exploitation...) peut varier entre 5 et 15 ans.

Question d'un participant : « Qu'est-ce qui est recyclé dans un parc éolien ? Que fait-on des sols bétonnés notamment ? »

Réponse de NOTUS Energy : Avant 2020, il fallait seulement enlever 1 mètre de fondation. Depuis cette date, il est obligatoire de l'enlever complètement. Actuellement cela se fait au brise roche hydraulique et/ou pince à béton et cisaille. Une fois les massifs démolis, le béton sera morcelé puis concassé. Ainsi le matériau pourra être recyclé en GNT et servir pour la voirie.

Question d'un participant : « Comment sélectionnez-vous les parcelles pour développer un parc éolien ? »

Réponse de NOTUS Energy : La sélection d'une parcelle implique différentes étapes que sont l'analyse du potentiel éolien, l'accès au réseau électrique, l'acquisition des droits fonciers, l'évaluation environnementale et les aspects socio-économiques. C'est un processus complexe qui nécessite une évaluation complète et la collaboration avec des experts et des parties prenantes locales.

Question d'un participant : « Pouvez-vous nous renseigner sur le gaz SF6 utilisé dans certaines éoliennes ? »

Réponse de NOTUS Energy : Le SF6 (hexafluorure de soufre) est un gaz utilisé dans certaines éoliennes comme isolant électrique, mais il est considéré comme un gaz

à effet de serre puissant et contribue au réchauffement climatique. À des niveaux d'exposition normaux, il n'est pas dangereux pour la santé des citoyens, mais en cas de fuite, il peut causer des irritations respiratoires. Des réglementations strictes sont en place pour prévenir les fuites et des mesures sont prises pour réduire son utilisation et développer des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Question d'un participant : « Pourquoi ne peut-on pas peindre les éoliennes ? »

Réponse de NOTUS Energy : Il est généralement évité de peindre les éoliennes en raison de considérations aéronautiques et liées à la visibilité, notamment pour la sécurité aérienne (aviation civile et militaire).

Question d'un participant : « A quand des petites éoliennes ? Ce ne serait pas possible que chacun puisse avoir sa propre éolienne ? »

Réponse de NOTUS Energy : C'est nettement plus cher d'avoir une petite éolienne, et beaucoup moins rentable en termes énergétique et économique. En effet, une petite éolienne individuelle dans son jardin peut ne pas être très rentable en raison du coût d'investissement initial élevé, de la nécessité de ressources et d'expertise spécialisées, des contraintes d'espace et de réglementation, de la production d'énergie limitée, des coûts de raccordement au réseau électrique et de la rentabilité financière variable.

Question d'un participant : « Je trouve qu'il y a trop d'éoliennes en France. C'est très laid. Combien faudrait-il d'éoliennes pour avoir assez d'électricité en France ? »

Réponse de NOTUS Energy : Aujourd'hui, l'éolien produit environ 10% de l'électricité en France avec un parc national d'environ 20 GW. Les objectifs de transition énergétique européens et français sont ambitieux, notamment en matière de développement éolien, mais il s'agit d'équilibrer notre mix énergétique, pas de remplacer une énergie par une autre.

Question d'un participant : « Combien faut-il de distance entre les éoliennes et pourquoi ? »

Réponse de NOTUS Energy : L'inter distance est en théorie de 6 fois le diamètre dans le sens latéral et 10 fois le diamètre dans le sens longitudinal. Cette inter distance permet de limiter les effets de sillage au maximum, et de réduire les pertes de production dommageables pour la rentabilité du parc éolien.

3.3 La démarche de concertation

La démarche de concertation pour le projet éolien de Marchavennes a commencé dès le début du projet et s'est intensifiée avec l'engagement d'un cabinet d'experts en concertation, Mazars puis Demopolis concertation. Dans le cadre de cette démarche, trois **lettres d'information** ont été distribuées en local lors de sessions **de porte-à-porte**, et un **site internet participatif** dédié au projet a été mis en place. Trois **comités** spécifiques ont été organisés pour les élus de Grougis et de Petit-Verly, ainsi que la tenue de deux **ateliers de co-construction** ouverts à tous les habitants.

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de la thématique des retombées locales :

Remarque d'un participant : « J'avais des questions sur ce projet éolien, donc lorsque j'ai reçu votre lettre d'information invitant les citoyens à cet événement, je me suis rendu sur le site internet pour me renseigner un peu plus. N'ayant pas toutes les réponses à mes questions, je suis venu au forum d'information. Je suis plutôt rassurée par votre projet, notamment grâce à la démarche d'information. Je trouve qu'il est important que vous soyez et restiez présents sur le territoire, que vous accompagniez le projet de A à Z pour être au plus proche des citoyens et répondre à leurs questions si besoin. »

Question d'un participant : « Quels types de risques prenez-vous en faisant de la concertation et de l'information approfondie auprès du territoire ? »

Réponse de NOTUS Energy : La concertation locale dans un projet éolien comporte certains risques par rapport à la concurrence, tels que la divulgation d'informations confidentielles, une opposition renforcée et l'influence des acteurs concurrents. En effet, pendant que la concertation locale est en cours, il existe un risque que des concurrents puissent profiter de cette période pour s'implanter sur le même territoire et acquérir des droits fonciers.

3.4 Les retombées énergétiques, économiques et fiscales

En termes de **retombées énergétiques**, le parc éolien devrait produire l'équivalent de 37 GWh / an, soit la consommation annuelle de 7 760 foyers. 14 940 tonnes de CO2 seront évitées chaque année, soit 298 800 tonnes de CO2 sur 20 ans.

Un projet éolien apporte également des **retombées économiques** pour le territoire qui sont divisées entre communes d'implantation, Communauté de communes et département. Voici le tableau récapitulant des montants que perçoivent chaque maille territoriale (selon les taux d'imposition actuels) :

Retombées fiscales	
Grougis (1 éolienne soit 3,6 MW installés)	6 798 € / an
Petit-Verly (3 éoliennes soit 10,8 MW installés)	19 676 € / an
Communauté de communes	69 897 € / an
Département	Environ 43 000 € / an
Utilisation des voiries et chemins	
Grougis (1 éolienne)	5 000 € / km / an
Petit-Verly (3 éoliennes)	5 000 € / km / an
Mesures compensatoires et d'accompagnement Pour les deux communes	Environ 230 000 €

Vous trouverez ci-dessous les questions qui ont été posées autour de la thématique des retombées locales :

Question d'un participant : « Est-ce que la Communauté de communes perçoit de l'argent de notre parc ? »

Réponse de NOTUS Energy : Oui, en France la fiscalité est divisée entre le département, la Communauté de communes et la ou les commune(s).

Question d'un participant : « Pourquoi c'est la Communauté de communes qui perçoit le plus d'argent ? »

Réponse de NOTUS Energy : La Communauté de communes perçoit généralement le plus de retombées fiscales en raison de l'imposition foncière sur les éoliennes, de la taxe professionnelle sur les bénéficiaires des exploitants, des redevances négociées avec les développeurs et des investissements locaux associés au projet.

Question d'un participant : « Pourquoi le montant distribué aux communes a été diminué ? »

Réponse de NOTUS Energy : Lors des études et de la finalisation du dossier, nous avons dû réduire le nombre d'éoliennes du parc initialement imaginé. La fiscalité étant liée à la puissance installée, celle-ci a donc diminué en conséquence.

Remarque d'un participant : « Nous pourrions profiter des retombées économiques pour payer le macadam. »

Question d'un participant : « Est-ce que l'arrivée du parc fera baisser nos factures d'électricité ? »

Réponse de NOTUS Energy : Cela n'est pas automatique, toutefois nous souhaitons proposer à termes aux habitants de souscrire à un nouveau contrat d'électricité à un tarif plus avantageux.

Question d'un participant : « Comment fonctionne le financement participatif ? »

Réponse de NOTUS Energy : L'objectif du financement participatif est de permettre à un grand nombre de personnes de contribuer financièrement à la mise en place d'un projet éolien. Il peut intervenir à différents moments du projet. Souvent, le financement participatif se réalise via une plateforme en ligne spécialisée.

4. Les prochaines étapes

Le dépôt du dossier en préfecture marque **la fin d'un cycle de concertation** pendant lequel nous avons pu informer, dialoguer et travailler avec toutes les parties prenantes ayant souhaité participer. En ce sens, merci à toutes celles et tous ceux ayant permis d'enrichir les discussions et le projet éolien de Marchavennes.

Pour rappel, les **prochaines étapes du projet éolien** sont les suivantes :

- 2023-2024 : Phase d'instruction du dossier par la Préfecture et enquête publique
- 2025 : Autorisation préfectorale, raccordement et obtention des contrats de vente de l'électricité
- 2026-2027 : Financement, construction et mise en service du parc éolien
- A partir de fin 2026-début 2027 : Exploitation du parc éolien

Pour retrouver toutes les informations sur le projet rendez-vous sur le site internet : www.projeteolien-de-marchavennes.fr.

5. Contacts

Pour joindre l'équipe projet de NOTUS Energy :

Samuel Becker

Chef de projet

samuel.becker@notus.fr

06 45 63 98 65

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-de-marchavennes.fr